

TROISIÈME PARTIE

**LES ÉLÉMENTS DE POPULATION EXTRA-EUROPEENNE
EN FRANCE**

**LES ARMÉNIENS, LES BOHÉMIENS, LES INDIENS
ET LES NÈGRES**

CHAPITRE PREMIER

LES ARMÉNIENS EN FRANCE

I

De tous temps des rapports commerciaux existèrent entre la Gaule et l'Asie-Mineure; des marchands « syriens », nom sous lequel on confondait tous les Orientaux, avaient fondé, non seulement dans le midi de la Gaule, mais aussi dans les villes de l'intérieur, des colonies prospères, beaucoup plus nombreuses que ne le laissent supposer les quelques lignes que leur a consacrées Grégoire de Tours ¹.

Les pèlerinages vers la Terre Sainte, fréquents aux v^e et vi^e siècles, l'établissement du protectorat franc en Orient sous le règne de Charlemagne, à qui Haroun-al-Raschid avait envoyé une ambassade composée de musulmans et d'Arméniens catholiques, développèrent les relations commerciales entre la France et l'Orient. Au nombre des « Syriens », il est probable qu'on doit compter quelques habitants de la Grande-Arménie qui, attirés par le commerce de la France, auraient émigré sur notre sol. Au x^e siècle, la présence de quelques-uns d'entre eux est tout au moins attestée par la découverte que l'on a faite d'un manuel de conversation arménien-latin placé à la fin d'une copie des *Lettres* de saint Jérôme. Ce vocabulaire, assez bref d'ailleurs, donne le nom des jours, des nombres, des choses usuelles et des termes religieux ².

A dater de la conquête de la Grande-Arménie par les Turcs, c'est-à-dire au xi^e siècle, les Arméniens commencèrent à con-

1. Louis Bréhier, *Les Colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge*, mémoire présenté au XIII^e Congrès des Orientalistes à Hambourg; 8^e section.

2. H. Omont, *Note sur un manuscrit conservé à la Bibliothèque du grand séminaire d'Autun*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1882, p. 563.

naître l'existence douloureuse qu'ils ont toujours menée depuis lors. Éparse, telle la nation juive ou la nation florentine de la fin du xv^e siècle, la nation arméniennne a connu des heures cruelles et douloureuses auxquelles n'a pas mis fin le partage de son ancien pays entre la Turquie, la Perse et la Russie. Aucune avanie n'a été épargnée aux Arméniens, sujets du Sultan ; ils ont gravi les marches d'un haut calvaire, heureux encore quand ils ont pu échapper au cimetière ou à la hache de leurs bourreaux couronnés.

Dès le xii^e siècle, beaucoup d'entre les Arméniens émigrèrent dans le midi de la France, si hospitalier aux étrangers ; à Marseille, à Narbonne, notamment, on vit arriver d'Orient des chrétiens chassés par l'opresseur. Benjamin de Tudèle, qui parcourait le Languedoc au cours de la seconde moitié du xii^e siècle, constate le cosmopolitisme des cités méridionales ; « à Montpellier », écrit-il, « on entend parler les langues de toutes les nations du monde qui y abordent avec les Génois et les Pisans ».

A la fin du xiii^e siècle, la perte de leurs colonies d'outre-mer porta un coup sensible aux « Francs » ; toutefois, avec le consentement des sultans, devenus maîtres de la Syrie, ils continuèrent à fréquenter le port de Saint-Jean-d'Acre. En même temps, et afin d'avoir des débouchés plus nombreux pour leur commerce, ils resserrèrent leurs rapports avec les habitants de l'île de Chypre et de la Petite-Arménie. Des souverains de ces pays, ils obtinrent privilèges et avantages. Henri I^{er}, fils de Hugues I^{er}, roi de Chypre, avait dès l'an 1226 accordé aux Provençaux et trafiquants de Montpellier des facilités pour leur négoce. Les Montpeliérains avaient profité de ces faveurs ; ils avaient établi à Famagouste un consul et une loge. Le roi de la Petite-Arménie, Oschin, par une charte du 7 janvier 1314, avait prescrit de n'exiger d'eux, dans le port de Aïas, qu'un droit de douane réduit ; ce même privilège leur fut confirmé par Léon V, son fils¹. Entre Montpellier et les Arméniens s'étaient ainsi établies des relations cordiales ; si des Languedociens allaient se fixer en Arménie, tout porte à croire que d'aussi

1. Dulaurier, *Chartes arméniennes*, dans *Historiens des Croisades, Documents arméniens*, t. I, p. 754-756.

subtils marchands que les Arméniens ne négligeaient pas l'occasion de venir s'enrichir en France. Les rapports commerciaux de l'Arménie et de Nîmes étaient si fréquents que des tableaux donnaient l'équivalence des poids et des mesures employés en Asie et en France.

Au demeurant, les Arméniens s'expatriaient volontiers. Des motifs politiques comme des mobiles économiques les sollicitaient à gagner l'Occident ; aux XIII^e et XIV^e siècles, ils étaient répandus dans plus de trente villes d'Italie ; ils y avaient leurs hôtelleries et leurs églises. A Venise, ils étaient particulièrement nombreux et, si l'on pouvait établir d'une manière certaine la filiation de multiples Italiens qui se fixèrent en France depuis le règne de Louis XI jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on rencontrerait parmi eux maints descendants d'Orientaux.

Bien que l'on possède sur les rapports de la France et de l'Arménie des données historiques certaines, encore que l'on sache que les Arméniens ont de bonne heure émigré vers l'Occident, on en est réduit à formuler des hypothèses au sujet de leur arrivée en France pendant la période du moyen âge ; postérieurement au XVI^e siècle, les documents prouvant l'établissement de quelques-uns d'entre eux dans le royaume sont plus explicites, mais ils ne sont pas très abondants. Toutefois, il est impossible de négliger les quelques Arméniens connus qui sont venus chercher en France asile ou fortune ; ils sont les devanciers de ceux que les massacres hamidiens ont obligé à fuir l'Orient et qui, sachant que la France « est une mère commune à tous les hommes », ont abordé sur nos côtes où ils ont été accueillis comme de malheureux naufragés.

II

Le premier Arménien notoire qui se fixa en France fut saint Grégoire de Nicopolis. Né en Arménie au X^e siècle, il quitta sa patrie, erra dans la Gaule, puis s'établit à Pithiviers après avoir perdu deux compagnons de route qu'il avait en quittant son pays¹. Plusieurs siècles s'écoulaient avant que la France

1. Macler, *Mosaïque orientale*. Paris, 1907, p. 30.

accueil Hayton, notable émigré originaire d'Asie-Mineure. Pour n'avoir pas été sanctifié, il n'en a pas moins acquis une grande réputation comme historien, comme prince et comme moine. Hayton ou Héthoum, prince de Corigos, n'appartenait pas à la famille royale des Héthoum, mais s'y rattachait par ses alliances. Après avoir mené une vie agitée, puisqu'il prit part aux luttes fomentées contre le roi Hayton II, assista à diverses batailles et au siège de Damas, Héthoum se sentit las de son existence mouvementée ; il se fit religieux Prémontré, passa en Europe, visita Rome et vint à Avignon, où, bien reçu par Clément V, il obtint de ce pape une abbaye de son ordre à Poitiers. Dans cette ville, pour charmer sa vieillesse, il dicta à son secrétaire, Nicolas Falcon, un ouvrage important relatif à l'ethnographie et à l'histoire d'Asie : *la Fleur des histoires de l'Orient*, ou *Flos historiarum terrae Orientis*¹. Contrairement à l'opinion jadis admise, Hayton ne mourut pas à Poitiers ; il retourna en Orient, participa au concile d'Adana et décéda après l'ouverture de ce concile².

Des quêteurs envoyés par des Arméniens parcoururent sans doute la France sous le règne de Charles V, car on envoya des aumônes à l'évêque d'Adana ; en 1364, le roi reconnaît avoir reçu « de Jehan l'Uissier, 100 francs d'or pour donner pour Dieu en aumosne à frère Manuel, évêque d'Adana, en Arménie, povre et déshérité par les mécréanz³ ». Soixante-dix ans après la mort d'Hayton, arrivait à Paris un nouvel Arménien ; il était roi, roi déchu, et venait chercher un refuge en France. Léon VI, roi d'Arménie, n'était pas de pur sang arménien ; il descendait des Lusignan, mais il était petit-fils de la reine Isabelle Héthoum-Rupen, femme d'Amaury de Lusignan. Pris par les Égyptiens

1. Il existe sur Héthoum ou Hayton de nombreux ouvrages. Ch. Kohler, dans le *Recueil des Historiens des Croisades. Documents arméniens*, t. II, a publié sur lui des documents latins et français. Il a également consacré une notice à l'auteur, même recueil, t. II, p. xxiii. — H. Omont, *Notice du ms. nouv. acq. fr. 10050 de la Bibliothèque nationale* contenant le texte de la *Fleur des Histoires d'Orient*. Paris, 1903. — Paulin Paris, dans *l'Histoire littéraire de France*, t. XXV, p. 479.

2. Le concile d'Adana eut lieu entre 1314 et 1316. Hayton ne mourut pas avant 1314 puisqu'il assista au moins aux premières séances du concile. Ses biographes, autres que Kohler et le Père Tournebize, *Bibliographie ecclésiastique*, t. I, p. 1228-1234, assignaient comme date de la mort de Hayton l'année 1308.

3. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 123.

lorsque fut assiégé son dernier château de Gaban, il avait été emmené comme prisonnier au Caire. Quelques fidèles étaient restés près de lui ; parmi eux, le frère Jean Dardel, son confesseur, fut le plus dévoué. Il partit quêter près des souverains d'Europe la rançon du royal captif, puis, ayant réuni les fonds nécessaires à son rachat, il revint trouver le Soudan d'Égypte. Des péripéties diverses marquèrent le départ de Léon VI ; après un périple à travers plusieurs pays, il arrivait en France en 1384. Charles VI l'accueillit cordialement, lui donna une pension et un château pour résider. A deux reprises, Léon VI passa la Manche pour tenter de réconcilier le roi de France et le roi d'Angleterre ; il n'y réussit pas. Le 29 novembre 1393, l'exilé décédait à Paris, à l'hôtel des Tournelles, en face de l'hôtel Saint-Pol ¹.

Il n'est pas d'exemple qu'un souverain n'ait été suivi dans son exil par des fidèles ; s'ils n'arrivent pas avec lui, rapidement ils le rejoignent. Des Arméniens s'embarquèrent probablement avec Léon VI. Jean Dardel, dans sa *Chronique d'Arménie*, affirme qu'il ne partit pas seul ; « le roy s'estoit parti luy et ses gens », écrit le confesseur du souverain déchu, Charles VI, accueillant en France l'exilé, se montra bienveillant pour lui « et tous ceulx qui en sa compagnie estoient » ².

Les rapports commerciaux qui duraient depuis plusieurs siècles entre la France et la Petite-Arménie, l'hospitalité courtoise que Léon VI et sa compagnie reçurent à Paris déterminèrent peut-être des Arméniens à se réfugier dans le « pays des Francs ». Un *graffito* en langue arménienne, signé du nom de Sargis, figure sur un pilier de la cathédrale de Bourges. N'émanerait-il pas d'un compagnon de Léon VI qui, après la mort de son maître, aurait suivi Charles VII dans cette ville ³ ? Siméon, évêque arménien de Sébaste, qui, le jour de Pâques 1388, célébra la messe dans l'abbaye de La Grasse, en Languedoc, semble

1. Tournebize, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*. Paris (s. d.). Chapitre concernant le règne de Léon VI.

2. Jean Dardel, *Chronique d'Arménie. Documents arméniens*, t. II, chapitres xxxvi et cxliv.

3. Macler, *Mosaïque orientale*, p. 29.

bien, si l'on rapproche les dates, avoir accompagné Léon VI en France ¹.

On perd la trace des Arméniens qui ont pu s'établir dans le royaume au xv^e ou au xvi^e siècle. Il en arriva peut-être au moment où l'Arménie fut le théâtre d'une guerre sanglante entre le Chah de Perse et le sultan Soliman. En 1548, Livourne fut déclarée ville ouverte par Cosme I^{er}, duc de Toscane ; sur les instances d'Étienne V, patriarche d'Arménie, qui leur conseilla de profiter de la bienveillance du Florentin, les Arméniens fondent à Livourne une petite colonie ; en 1560, on en rencontre à Amsterdam ; ils y viennent exercer le négoce des diamants et des produits des Indes occidentales ². Il est possible qu'il y ait eu à Marseille une immigration de négociants en soieries et en épices.

On a écrit, sur la foi d'un jurisconsulte du début du xix^e siècle, que Richelieu conçut le projet d'établir des Arméniens en France, afin d'y augmenter le commerce et qu'à cette occasion il fit imprimer à ses frais, à Paris, quelques ouvrages arméniens ³. Que Richelieu ait autorisé l'édition du *Dictionnaire arménien-latin* et la *Grammaire* de Rivola, puis du *Catéchisme latin* traduit en Arménien, le fait est incontestable ; on connaît ces ouvrages et ils ont été décrits ⁴. Mais on ne saurait croire que ces ouvrages aient été imprimés pour être distribués en France. Conseillé par le Père Joseph, Richelieu portait aux affaires d'Orient une attention soutenue et, suivant les désirs de son Éminence Grise, il avait créé des missions en Asie-Mineure. Pour propager la doctrine chrétienne, accroître l'influence française dans les pays d'Orient et lutter contre la propagande du patriarche Cyrille qui y répandait les doctrines calvinistes, le Père Joseph voulut établir une imprimerie dans le Liban. Craignant que des erreurs ne fussent contenues dans les éditions que

1. Léopold Dellsle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 305.

2. Macler, traducteur des *Notes de Chahan de Cirbried sur les Arméniens d'Amsterdam et de Livourne*. Extrait de la revue *Anahit*, janvier et février 1904.

3. P.-B. Boucher, *Consulat de la mer ou Pandectes du droit commercial et maritime*. Paris, 1808, t. I, p. 220.

4. Schröder, *Thesaurus linguæ armenicæ. Catalogue des livres arméniens imprimés en differens endroits du monde*. Amsterdam, 1711.

le Père Joseph publiait en Orient, la Congrégation de la propagande demanda à viser les livres imprimés par les missionnaires. Tout porte à croire que les manuels que Richelieu fit établir à Paris n'étaient pas destinés aux Arméniens qu'il aurait attirés en France, mais à ceux que le Père Joseph s'efforçait de convertir dans les pays du Levant¹. De ce que Richelieu, en vue de favoriser les projets du Père Joseph, ait fait éditer des livres arméniens, on ne peut légitimement conclure qu'il ait pensé attirer des Arméniens en France.

Ceux qui abordaient à Marseille y venaient librement ; au début du xvii^e siècle, ils formaient une petite colonie. Piquet, évêque de Césaropte, résidant à Marseille en 1628, réussit par son habileté à faire rentrer quelques Arméniens dissidents dans le giron de l'Église romaine ; il convertit notamment Seirvan d'Anbotius². Des délibérations de négociants marseillais témoignent d'ailleurs qu'ils trouvaient trop nombreux les Arméniens débarquant ou résidant au port.

III

Les ambassades orientales se succédèrent à Versailles et à Paris sous le règne de Louis XIV ; les envoyés du grand Seigneur et du Chah mirent en honneur le café, cette

Ligueur arabeque
Ou bien si vous voulez turquesque,

comme disait Subligny dans sa *Gazette de la cour*. A Paris, ce fut pour ce breuvage un engouement sans bornes quand, en 1669, Soliman Muta Ferraca, ambassadeur extraordinaire, eut mis à la mode le café ; il en servait à tous ses visiteurs. En subtil négociant, un Arménien, flairant les bénéfices à réaliser en exploitant le nouveau goût des Parisiens, ouvrit près du marché Saint-Germain-l'Auxerrois un salon de café. Pascal — ou Harou-

1. Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*. Paris, 1906, t. II, p. 335.

2. Bibl. nat., fonds arménien, ms. 310. Lors de son enquête faite par Morant au sujet de l'imprimerie arménienne de Marseille, des Arméniens affirment que cet évêque obtenait des résultats tout autres que l'irascible Thomas Herabied.

thioum — est le nom du fondateur du premier café établi à Paris. Peu après, un autre Arménien, Stephan, imita son compatriote ¹. Le commerce des boissons hygiéniques, comme celui des pierres précieuses ou des antiquités, semble avoir souvent séduit les Arméniens. Au temps de Louis XIV, on en comptait quelques-uns pratiquant ces divers métiers en France. En l'an 1700, raconte Saint-Simon, Madame la Chancelière donna un grand bal à Paris ; le buffet où l'on prenait le thé, café et chocolat, était tenu par un Arménien ². A Marseille, l'Arménien Joannès était, en 1712, propriétaire d'un café ³.

Les Arméniens ont toujours excellé dans le négoce des pierres précieuses et de la bijouterie ; au nombre des bijoutiers établis au Palais-Royal en 1712, figure un joaillier arménien du nom de Chammas. En réalité il s'appelait Siriac Casadur, était natif de Diarbékir et habitait rue du Chantre, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Il hébergeait ses compatriotes ; Joannès Althen descendit chez lui ⁴. Chammas se fixa définitivement à Paris ; en 1745, il est en procès avec un autre Arménien, Aved Diodet, négociant à Paris et habitant chez une lingère de la rue Saint-Honoré ⁵. Quant à Antoine Ambroise, dit l'Arménien, arrêté à Paris sous l'inculpation d'espionnage et enfermé à la Bastille en 1690, on ignore quelle était sa véritable nationalité. Lorsqu'on l'appréhenda, il était habillé en Arménien. S'il dissimulait sa personnalité réelle sous un déguisement, cela laisserait supposer que les Arméniens étaient assez nombreux à Paris, sinon son accoutrement n'aurait certes pas manqué d'attirer sur lui l'attention d'un populaire toujours curieux de se renseigner sur les faits et gestes d'un personnage dont le costume était inconnu ⁶. Quelques Arméniens, au xvii^e siècle, sollicitèrent leur affiliation à la famille française. Joannès Grégoire était naturalisé le

1. F. Macler, *Leçon d'ouverture de cours à l'École des langues orientales*, dans *Revue internationale de l'enseignement*, année 1912, p. 1.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, édition des Grands Écrivains, t. VII, p. 61.

3. Arch. dép. de l'Hérault, C 2629.

4. *Ibid.*, C 2629.

5. F. Macler, Notes parues dans *La Voix de l'Arménie*, n° du 15 nov. 1918.

6. F. Funck-Brentano, *Les Prisonniers de la Bastille de 1659 au 14 juillet 1789*, notice 1407.

31 décembre 1686¹ ; un autre Joannès² et Estienne Faxy, tous deux Arméniens natifs d'Alep, se voyaient attribuer la qualité de Français³.

Il advint fréquemment que voyageurs ou ambassadeurs revenant du Levant ramenèrent d'Orient des jeunes filles par eux achetées au bazar des esclaves à Constantinople. M. de Ferriol introduisit dans la société française la jeune Aïssé, qu'il avait acquise à l'Awretbazari ; il y fit entrer aussi Lucie Esmer Fontana, fille de Jacques Fontana et de Rose, fille de Dieudonné Emiokan, après l'avoir fait baptiser à Constantinople, le samedi de Pâques 1697. Quelques années après, Ferriol la dota de vingt-cinq mille livres ; elle épousa à Lyon Jacques Méchine de Montanteaume, capitaine en second au régiment de la Sarre⁴. Il est à croire que plusieurs jeunes Arméniennes suivirent d'autres personnages que M. de Ferriol. Dans certains cas, nos ambassadeurs favorisèrent aussi l'évasion d'Orientaux catholiques ; Joannès Althen, par exemple, put s'enfuir grâce à la protection de M. d'Antin. Ainsi, par une voie détournée, pénétraient dans le royaume des Arméniens asservis aux Turcs et par nous libérés.

Si les uns venaient en France pour y goûter les charmes de la liberté, d'autres y arrivaient pour entrer dans les prisons du roi. C'est sous le règne de Louis XIV qu'un patriarche d'Arménie, nommé Avedik, eut des aventures qui l'ont rendu célèbre. L'influence des jésuites français avait fait élever au patriarcat un prêtre arménien schismatique nommé Avedik qui avait promis d'être favorable aux catholiques ; mais, loin de tenir sa parole, il les avait persécutés avec acharnement⁵. Sur les conseils d'un jésuite résidant à Chio, le Père Braconnier, Ferriol, notre ambassadeur à Constantinople, résolut de faire appréhender en mer le patriarche Avedik. Bonnat, vice-consul de France à Chio, fut chargé de cette opération assez difficile ; il y réussit. Avedik,

1. Arch. nat., PP 162.

2. *Ibid.*, PP 162.

3. *Ibid.*, PP 162.

4. *Ibid.*, K 175, liasse 2, pièce 7. Contrat de mariage passé à Lyon en 1720. — Naturalisation de Esmer Fontana en 1729.

5. Jouannin, *Histoire de la Turquie*. Paris, 1840, p. 321.

arrêté, fut conduit en France et emprisonné au Mont-Saint-Michel.

Sur un ordre contresigné par Pontchartrain, le 18 décembre 1709, Avedik fut transféré à la Bastille. Les lettres de cachet d'entrée et de sortie qui le concernent ne mentionnent pas son nom ; elles portent seulement ces mots : « un prisonnier important ». Les méditations d'Avedik jointes aux efforts du haut clergé eurent raison des convictions hétérodoxes du patriarche ; le 17 septembre 1710, Pontchartrain annonçait au gouverneur de la Bastille que, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ayant rendu compte au roi des dispositions qu'il avait rencontrées chez l'Arménien et des sentiments où il était de se convertir, il importait de transférer prudemment Avedik à Conflans, afin que le cardinal y pût recevoir son abjuration.

Le 22 septembre 1710, Avedik renonçait à ses erreurs et, quelques semaines après la cérémonie de Conflans, il fut conduit à Notre-Dame de Paris où il assista à des offices solennels. Après son abjuration, Avedik fut logé aux *Nouveaux convertis* ; il fut, quand il en sortit, confié aux soins de Petit de La Croix, chargé de s'assurer de la sincérité de sa conversion. C'est dans la maison de Petit de La Croix, sise rue Férou, que mourut le patriarche arménien le 21 juillet 1711.

Bien que les aventures d'Avedik ne soient pas banales, elles n'auraient pas suffi à lui valoir la notoriété ; mais, à la fin du xviii^e siècle, le chevalier de Taulès crut reconnaître en sa personne le prisonnier connu sous le nom du « Masque de fer ». Après l'apparition de l'ouvrage de Taulès, les historiens s'emparèrent de la personnalité d'Avedik ; ceux qui n'admirent pas son assimilation avec le mystérieux prisonnier virent dans le patriarche d'Arménie une victime des jésuites ; c'était assez pour donner du lustre à ce personnage arménien dont on s'était occupé en France pendant deux ans ¹.

Des éléments de population arménienne étaient épars dans la capitale sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV ; à Mar-

1. F. Funck-Brentano, *Les Prisonniers de la Bastille de 1659 au 14 juillet 1789*, notice 2069. — Il existe sur Avedik et le Masque de fer plusieurs ouvrages cités par M. Funck-Brentano.

seille, la colonie arménienne était assez prospère au début du xvii^e siècle ; les Arméniens apportaient au port soieries et produits du Levant ; on a vu que des schismatiques s'y convertissaient. Mais, par suite d'un nationalisme étroit, les Marseillais adoptèrent à l'égard des étrangers qui fréquentaient leur port une politique double ; ils s'efforcèrent de maintenir à leur ville sa réputation d'emporium du commerce du Levant en y centralisant les produits de la Turquie et de la Perse ; en même temps, pour réserver à leurs navires le monopole de ce trafic, ils taxèrent lourdement les vaisseaux étrangers transportant des marchandises orientales. Trop de Chofilins, de Levantins ou d'Arméniens abordaient à Marseille au gré des armateurs et, pour leur donner satisfaction, en 1650, on taxait d'un droit *ad valorem* de 5 % les cargaisons introduites par des Arméniens. Après la mise en vigueur de cette taxe, les Arméniens désertèrent Marseille et se portèrent vers Livourne ¹.

En arrivant aux affaires, Colbert, préoccupé par la situation du port de Marseille, dont le trafic avec les Échelles avait faibli depuis la création du droit protecteur, prit des mesures pour rendre à la cité phocéenne son ancienne activité. En mars 1669, il promulgua l'édit d'affranchissement du port ². « Pour convier les étrangers de fréquenter le port de Marseille, même d'y venir s'y établir, voulons et nous plaît que les dits marchands étrangers y puissent entrer par mer, charger et décharger et sortir leurs marchandises sans payer aucuns droits, quelque séjour qu'ils y aient fait et sans qu'ils soient sujets au droit d'aubaine ni qu'ils puissent être traités comme étrangers », écrivait Colbert ; il stipulait en outre que les étrangers, après avoir rempli certaines conditions d'habitat, de mariage ou d'acquisitions immobilières, recevraient la qualité de regnicole et de bourgeois de Marseille.

A la suite de la promulgation de cet édit, les Arméniens revinrent vers la France ; ils reconstituèrent à Marseille la colonie qu'ils avaient probablement formée avant le tarif de 1650. La

1. P. Masson, *Histoire du commerce de la France dans le Levant au XVII^e siècle*, Paris, 1897, p. 71.

2. Arch. mun. de Marseille, CG 18. — Isambert a publié l'édit dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 205.

preuve de leur présence est attestée par une suite de documents relatifs à l'histoire de l'imprimerie arménienne de Marseille.

Le patriarche d'Arménie avait envoyé en Hollande un archevêque arménien du nom de Oskan pour y fonder une imprimerie dont devaient sortir des livres liturgiques en langue arménienne. Que se passa-t-il à Amsterdam ? Je ne sais ; mais, au début de l'année 1669, on fit connaître à Colbert qu'en donnant la facilité d'établir en France une imprimerie de ce genre on en tirerait pour la religion et pour le royaume de grands avantages. L'archevêque arménien fut présenté à Colbert ; il lui fit voir les livres qu'il avait édités et lui en donna deux exemplaires, l'un pour la bibliothèque du roi, un autre pour la sienne propre. « S. M. », écrit Colbert, « lui fit une gratification, me permit de lui proposer de s'établir à Marseille et j'écrivis pour lui faire donner des facilités et les assistances dont il pourroit avoir besoin ¹. »

Colbert, en favorisant cette institution nouvelle, avait un triple but : attirer en France des Arméniens utiles, développer les relations de Marseille avec les négociants du Levant et jouer aux Hollandais quelques mauvais tours en les frustrant des avantages qu'il espérait retirer de cette fondation. Au mois d'octobre 1669, Colbert écrivait à Arnoul, intendant à Marseille, de tenir la main à ce qu'un marchand arménien de la place, Melchior Nazar, qui gérait les fonds de ses compatriotes, remboursât à l'archevêque 1.500 livres que ce dernier lui avait confiées. Il l'avisait aussi d'avoir à chercher une maison pour y établir les presses de l'archevêque ².

Tandis que Colbert s'occupait de pourvoir d'un abri l'imprimerie arménienne de Marseille, il faisait expédier le privilège des imprimeurs. Ce privilège, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 11 août 1669, accorde à Oskan de Vertabiet, archevêque arménien, procureur et délégué du grand patriarche d'Arménie, l'autorisation de fonder à Lyon ou à Marseille ou dans telle autre ville qu'il lui plaira une imprimerie pour éditer en langue armé-

1. P. Clément, *Correspondance de Colbert*. Lettre de Colbert à Rouillé du 15 septembre 1673, t. III, p. 320.

2. *Ibid.*, t. III, p. 181. Colbert à Arnoul. Lettre du 18 octobre 1669.

nienne tels ouvrages qu'il lui conviendra, pourvu qu'ils ne contiennent rien de contraire à la doctrine catholique. Le privilège était donné pour vingt ans. Cette fondation, écrivait le roi, « pourroit être utile au public et apporter beaucoup de facilité à la connaissance des langues orientales ¹ ».

Le privilège royal comme la correspondance de Colbert désignent toujours Oskan comme archevêque, mais il n'était ni évêque ni archevêque; son vrai titre était Oskan *vardapet erevantsi*, c'est-à-dire Oskan, docteur d'Erivan ².

Occupé par d'autres soins, Colbert ne songea plus à l'imprimerie arménienne de Marseille. Oskan, fort de son privilège, s'était associé avec le sieur Therdadée, prêtre de sa nation. Tous deux avaient amené de Hollande un imprimeur arménien, Salomon de Léon, neveu du prêtre, et un compositeur. Oskan mort, Therdadée et Salomon se brouillèrent. Comme ce dernier avait déjà imprimé un bréviaire arménien, Therdadée prétendit qu'il contenait des erreurs de doctrine. L'affaire fit du bruit; on plaida et un arrêt de la Cour du Parlement de Provence, daté du 4 novembre 1676, nomma un expert pour prononcer entre les parties. Cet expert était le prêtre Herabied, Arménien catholique. Entre temps, une ordonnance de l'évêque de Marseille autorisa M. de Bausset, accompagné du promoteur d'office et de Herabied, à faire une perquisition au domicile de Léon; à la suite des recherches effectuées, on découvrit quelques feuilles imprimées contenant des erreurs de doctrine, mais Léon soutint qu'elles n'avaient pas d'importance, car elles provenaient d'anciennes impressions faites par lui tandis qu'il habitait en Hollande ³.

L'affaire traîna; Rouillé, intendant de Provence, fit saisir les impressions de Léon et proposa à Colbert de lui retirer son privilège; il était probablement influencé par Herabied. Le 7 février 1680, Colbert lui écrivit: « Avant de prendre une résolution, le roi veut que vous tiriez un exemplaire de chaque livre pour

1. Bibl. nat., Collection Anisson-Duperron, ms. fr. 22071, fol. 123.

2. Macler, *Mosaïque orientale*, p. 41.

3. Des impressions arméniennes avaient été faites par Oskan à Amsterdam. Cf. Schröder, *op. cit.*

voir ce qu'il peut contenir de contraire à la religion... S. M. trouve qu'il seroit avantageux que cette imprimerie, qu'on a tirée d'Amsterdam, où elle étoit établie, demeurât à Marseille et qu'il est difficile qu'elle ne fasse quelque bien au royaume. »

Il faut croire que Rouillé s'étoit montré trop prompt à agir, car, le 22 février 1680, il s'attira de Colbert cette verte semonce : « Pour réponse à votre lettre du 14 de ce mois, je ferai examiner le livre que vous m'avez envoyé ; mais il me semble que vous auriez pu attendre les ordres du roi pour faire défense de rien imprimer, parce que, dans ces sortes d'établissements, il n'est pas bon, sous prétexte d'un abus, de les ôter, n'y ayant aucun établissement de quelque nature que ce soit qui ne soit susceptible de beaucoup d'abus. Mais il seroit nécessaire de s'appliquer à en retrancher les abus et à rendre cet établissement utile, étant certain que ces impressions arméniennes ont un très grand cours dans le Levant et que, si une fois cette imprimerie étoit établie à Marseille dans l'ordre qu'elle doit être, elle seroit utile à cette ville-là, non seulement pour les impressions, mais même parce qu'elle y attireroit des Arméniens qui pourroient être utiles au commerce. Pour cela, il auroit été nécessaire d'avoir un bon et fidèle interprète, n'ayant pas grande confiance au prêtre Herabied, qui est un homme que l'on voit être agité d'une grande et violente passion. »

Colbert jugeoit Herabied à distance, mais sainement ; ce devoit être un homme irascible et vindicatif. Il s'acharnoit contre Léon et n'étoit pas très goûté par les Arméniens résidant à Marseille. Des plaintes furent adressées au patriarche d'Arménie, qui en écrivit à Louis XIV. De son côté, Léon se plaignoit au roi d'être entravé dans l'exercice de son privilège. Le 3 janvier 1683, le roi pria Morant, intendant de justice et des finances en Provence, d'ouvrir une enquête sur Herabied et, le cas échéant, il donna l'ordre de le faire « coffrer »¹. Au reçu de cette lettre de cachet, Morant ouvrit une enquête et convoqua les parties en cause. Salomon de Léon accusoit Herabied de jeter le trouble dans l'exploitation de l'imprimerie. Sa plainte étoit appuyée par

1. Bibl. nat., fonds arménien, ms. fr. 310, fol. 23.

Grégoire de Amio et cinq autres marchands arméniens établis à Marseille. Tous prétendaient que ce prêtre, se donnant le titre d'inquisiteur, refusait de les entendre en confession, menait une vie dissolue, puis, argument qui devait toucher Colbert, ils affirmaient que sa présence à Marseille détournait les Arméniens de venir s'y établir.

Depuis plusieurs années, Colbert se réjouissait de voir les Arméniens apporter leurs soies à Marseille ; il écrivait au président d'Oppède de donner aux Arméniens toute la protection que l'autorité de sa charge lui conférait et de les garantir contre toutes les chicanes des habitants de la ville. Les remontrances que les marchands arméniens avaient dirigées contre Herabied étaient bien faites pour troubler Morant, qui n'ignorait pas que Colbert se fût montré mécontent de les voir désertier le port de Marseille.

L'enquête fut ouverte par l'intendant de police au mois de février 1683. Lors de son premier interrogatoire, Herabied fit connaître qu'il habitait Marseille depuis sept ans, s'y étant fixé, après un séjour à Rome, sur les instances de Mgr de Janson, évêque de Marseille, qui l'avait prié de donner ses soins et son application à corriger les erreurs qu'on pouvait faire dans l'impression des livres arméniens. Depuis six ans, il servait dans l'hôpital des forçats, s'employant à la conversion des Turcs malades ; au vrai, il était muni d'un décret de la Congrégation *De propaganda fide*, l'instituant missionnaire apostolique. Ce décret, daté du 5 février 1682, faisait valoir « que, la Congrégation, informée de la nécessité d'avoir à Marseille un prêtre possédant la langue arménienne pour administrer les sacrements aux fidèles de la nation que la franchise du port y attirait en grand nombre, la langue turque pour les esclaves », Thomas Herabied était nommé missionnaire apostolique pour trois ans, aux appointements de 300 livres par an. L'interrogatoire achevé, Herabied accusait à son tour Salomon de Léon et son compositeur d'introduire dans leurs impressions des erreurs de doctrine pour rendre plus aisé le débit de leurs livres parmi les Arméniens schismatiques ; depuis sept ans, on ne lui avait présenté qu'un psautier et un bréviaire, ce qui donne à penser, ajoutait Hera-

bied, que Léon imprime clandestinement d'autres ouvrages¹.

Divers témoins comparurent devant Morant à trois reprises différentes. Marguerite Chave, une Provençale, femme de Salomon de Léon, se présenta avec quelques Arméniens, dont l'un nommé Denazard. Tous déclarèrent que Herabied était un passionné, voyant partout des schismatiques, qu'il se refusait à entendre au confessionnal l'aveu de leurs fautes. Au fond, sur le point précis du procès, c'est-à-dire l'ingérence du prêtre Herabied dans les affaires de Léon, l'enquête n'apporta point grands éclaircissements ; elle permit toutefois à Morant de disculper Herabied des accusations calomnieuses dirigées contre lui. Aussi, résumant les procès-verbaux par lui rédigés, l'intendant de justice concluait-il en s'inspirant des idées de Colbert qu'il fallait maintenir l'imprimerie ; elle « rapportera peu, mais elle permet d'établir une liaison de plus en plus étroite avec les marchands arméniens que la franchise du port attire chaque jour en ville... Il est nécessaire de prévenir les obstacles... Herabied ruinera l'entreprise, il faut le remplacer ; mais sa conduite est bonne, il ne fait pas l'inquisiteur à Marseille, il confesse les Turcs, son service n'a rien de contraire aux intérêts de S. M. ».

Colbert mourait peu de temps après avoir reçu le rapport de Morant. L'imprimerie arménienne de Marseille dut subsister cependant jusqu'en 1710 ; sous cette dernière date, on rencontre encore des impressions sorties des presses de Salomon de Léon. Les affaires de l'imprimerie arménienne avaient dû être peu prospères, puisque neuf livres en tout furent édités par elle entre les années 1673 et 1710².

Il est peu probable que la création de cette imprimerie ait

1. Tous ces renseignements sont extraits du procès-verbal d'enquête rédigé par l'intendant Morant, conservé à la Bibliothèque nationale, fonds arménien, ms. fr. 310, fol. 26 et suiv.

2. Macler, *Mosaïque orientale*. M. Macler a publié *in extenso* les documents du manuscrit 310 du fonds arménien qu'il a d'ailleurs catalogué. Dans la notice consacrée par lui à l'imprimerie arménienne, l'auteur n'a pas fait état de la correspondance de Colbert. Il a donné, d'après la *Bibliographie arménienne*, le titre des ouvrages imprimés à Marseille, avec l'indication du nom de l'éditeur et la date de la publication. Oskan figure seul jusqu'en 1676. A partir de cette époque, le colophon des ouvrages porte Oskan et C^{ie} jusqu'en 1686. A dater de ce moment, Salomon de Léon imprime seul.

considérablement accru la colonie arménienne de Marseille ; une fondation d'un ordre un peu différent resserra au contraire les liens qui unissaient déjà la France aux Orientaux catholiques. Au début du XVIII^e siècle, les Anglais luttèrent pied à pied contre nous dans les Grandes-Échelles ; en 1700, ils créèrent un consul à Salonique et fondaient à Oxford un collège pour y élever dans la religion anglicane de jeunes enfants originaires du Levant¹. Ému de ces créations, Pontchartrain écrivait, le 31 mars 1700 : « S. M. a trouvé important, pour ne pas laisser s'introduire l'hérésie parmi les nations à la conversion desquelles nombre de missionnaires de ses sujets travaillent, de tirer douze enfants des familles les plus accréditées dans les Arméniens, Grecs, Surliens, Coptes, pour les faire élever dans un collège du royaume. » A partir de l'an 1700, on confia aux jésuites de Paris des enfants qui vinrent principalement du Caire et d'Alep. Un arrêt du 20 juillet 1721 supprima cette institution.

Quelques-uns de ces élèves demeurèrent peut-être à Paris après avoir reçu les enseignements des maîtres de Louis-le-Grand ; ceux qui repartirent en Orient contribuèrent à y développer l'influence française ; on ne les perdait pas de vue et à Constantinople on utilisait les services des Arméniens. En 1729, Sevin négociait l'achat de quelques manuscrits avec un Levantin, « fripon déterminé » ; il fit d'abord étudier les ouvrages qu'on lui proposait par Agoup, ancien élève du collège Louis-le-Grand, et qui entendait l'arménien et le français ; quelques semaines après le premier examen, on dressa un catalogue des manuscrits offerts par le Levantin ; ce fut encore à un Arménien, nommé Paul, condisciple d'Agoup, qu'on confia le soin d'en prendre connaissance².

Au XVIII^e siècle, lorsque les affaires commerciales reprirent en France un nouvel essor, toutes les propositions d'inventions ou de recherches, surtout lorsqu'elles émanèrent d'étrangers, furent prises en considération. En 1733, Joannès Althen, Arménien natif de Perse, était débarqué à Marseille ; pendant seize ans,

1. Depping, *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 193.

2. H. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Collection des documents inédits. Paris, 1902, p. 461-462.

il avait été esclave des Turcs ; comme il était catholique, le marquis d'Antin avait favorisé son évasion en l'embarquant sur un navire du roi. Il s'était, à son arrivée en France, établi à Marseille et s'y était marié.

Connaissant la culture du coton, il avait proposé au contrôleur général du commerce, Orry, d'acclimater cette plante dans le royaume. On prit sur son compte quelques renseignements. Guérin, secrétaire du roi à Marseille, répondit à l'intendant du Languedoc qui l'avait sollicité de faire une enquête sur Joannès Althen, que parmi les Arméniens de Marseille on ne connaissait qu'une seule personne répondant au nom de Joannès ; installé dans la ville depuis 1712, cet Arménien tenait café ; « il ne savait ni lire ni écrire, pas même en sa propre langue, et ne savait rien des plantations ». Ces premiers renseignements étaient loin d'être favorables à Joannès Althen, lorsqu'après de nouvelles recherches Guérin écrivit à l'intendant qu'Althen, connu sous le surnom de Petros, était à Paris, où il était descendu chez Chammas, [Arménien, marchand bijoutier au Palais-Royal.

Althen était probablement venu pour faire quelques démarches en vue d'obtenir une concession de terrain propre à planter des cotonniers. Il réussit dans son entreprise et on lui accorda pour effectuer ses essais quelques terres aux environs de Castres. Malgré les soins qu'il apporta à ses plantations, malgré les subventions qu'il obtint du roi, ses expériences ne réussirent pas. Il se plaignit d'être jaloué, d'être pillé la nuit par des cultivateurs de la région ; l'eau manquait pour ses arrosages. Néanmoins, comme Althen était persévérant et, nonobstant ses insuccès, obtenait des subsides nouveaux, il continua ses essais. Les résultats pratiques furent nuls et tout au plus réussit-il à présenter quelques fruits de cotonnier à l'Académie des sciences ; Hellot, membre de cette assemblée, lut devant elle des rapports favorables concluant à la beauté des cotons que lui avait adressés Althen ; le 19 novembre 1750, la Société royale des sciences de Montpellier alla voir les cultures de l'Arménien et constata avec plaisir que les graines avaient mûri. Ces encouragements des corps savants furent pour les expériences d'Althen une récom-

pense méritée, mais la fortune ne lui vint pas à la suite de ses tentatives ¹.

Le principal titre de gloire d'Althen est d'avoir introduit et développé la culture de la garance en France ; c'est en considération des services qu'il rendit au pays que les Avignonnais lui ont, en 1846, élevé une statue dans leur ville.

Les Arméniens qui se fixèrent en France n'eurent pas tous la notoriété d'Althen ; certains se contentèrent de vivre librement, exerçant des métiers ou des industries qui leur permettaient de subsister ; si l'on en rencontre à Marseille et à Paris, on en connaît aussi qui vécurent dans les environs de la capitale. Peu de temps après son installation à Motiers-Travers, Jean-Jacques Rousseau prit l'habit arménien ; il dit lui-même dans quelles circonstances ; « ce n'était pas une idée nouvelle,; elle m'était venue diverses fois dans le cours de ma vie et elle me revint souvent à Montmorency, où le fréquent usage des sondes, me condamnant souvent à rester dans ma chambre, me fit mieux sentir tous les avantages de l'habit long. La commodité d'un tailleur arménien, qui venait souvent voir un parent qu'il avait à Montmorency, me tenta d'en profiter pour prendre ce nouvel équipage... ; je me fis donc une petite garde-robe arménienne... ; je pris le cafetan, le bonnet fourré, la ceinture ². »

L'émigration des Arméniens en France sous l'ancien Régime a été individuelle. Tandis qu'à l'étranger, à Livourne et à Amsterdam notamment, les représentants de la nation arménienne arrivèrent nombreux à diverses reprises, ils ont au contraire constitué lentement leurs colonies de Paris et de Marseille. Toutefois, ayant comme tant d'autres apprécié les bienfaits de l'hospitalité française, ils ont tracé la voie aux « Arméniens martyrs » que l'oppression ottomane a, au XIX^e et au XX^e siècles, obligés de chercher un refuge hors de l'empire musulman. Si ces Orientaux catholiques ont peu marqué dans notre histoire nationale ou démographique, cela tient sans doute à ce que leur assimila-

1. Arch. dép. de l'Hérault, G 2629. Les expériences d'Althen se prolongèrent pendant quinze ans, de 1738 à 1750.

2. Jean-Jacques Rousseau, *Confessions*, livre XII, édition illustrée de 1889, t. II, p. 324. C'est en l'année 1762 que Rousseau vint se fixer à Motiers-Travers.

tion à la France a été fort rapide. Trop peu nombreux pour se marier entre eux, ils se sont, aussitôt leur arrivée, fondus dans la grande famille française.

IV

Les renseignements que l'on possède sur certains Orientaux natifs de Perse ou de Syrie sont assez brefs. Presque tous ceux que l'on connaît sont des savants, des interprètes ou des copistes de manuscrits. Quelques-uns ont été sauvés de l'oubli parce qu'ils ont professé au Collège de France.

Gabriel Sionite, né à Edhen dans le Liban, fut amené à Rome et élevé au Collège des Maronites. Il fut conduit en France par Savary de Brèves et depuis 1614 il enseigna au Collège royal l'arabe et le syriaque. De concert avec son ami et compatriote Jean Hesronite, il publia en 1616 la grammaire dite des Maronites, que Silvestre de Sacy ne dédaignait pas ¹.

Abraham Ecchelensis, Maronite du Mont-Liban, professe au Collège du roi à partir de 1641 ; deux ans plus tard il est chargé de collaborer à la bible polyglotte de Lejay ². Dans les lettres de naturalité qui lui furent données ainsi qu'à sa femme le 29 décembre 1648, Eccheiensis est qualifié « docteur en théologie, interprète ès-langues arabesque et ciriacque » ³.

On sait avec quelle ardeur Colbert, pour enrichir la bibliothèque du roi, fit rechercher les manuscrits orientaux ; il utilisa pour cette besogne un homme fort savant et dont le nom est célèbre parmi les Orientalistes : Pierre Dipy ⁴.

Dipy était Syrien, né à Alep. Pendant trente-neuf ans, il cumula les fonctions de professeur d'arabe et de syriaque au Collège du roi avec celles de secrétaire interprète du roi et de marchand d'antiquités ⁵. Pierre Dipy fut en relations constantes

1. P. Casanova, *L'enseignement de l'Arabe au Collège de France*. Paris, 1910, p. 46.

2. *Ibid.*, p. 46.

3. Arch. nat., PP 151.

4. H. Omont, *Missions archéologiques dans le Levant au XVI^e et XVII^e siècles*. Sur Dipy, p. 80, 85, 247.

5. Du Pradel, *Livre commode des adresses*, édition elzévirienne, p. 259.

avec Cercavy, conservateur de la bibliothèque du roi, puis avec Baluze, l'ami de Colbert. Par eux, il était chargé d'examiner livres et manuscrits orientaux acquis à Constantinople et dans le Levant. Dipy était également lié avec le prêtre saxon Wausleben, voyageur qui, pour Colbert, achetait des antiquités orientales. Dipy était marié, car Wausleben n'écrivait jamais à Paris sans prier ses correspondants de saluer Dipy et sa femme. Le professeur d'arabe fut naturalisé en 1688 et ses lettres de naturalité furent enregistrées le 7 mai 1689 à la Cour des Comptes.

Dans les mêmes temps que Dipy, était attaché à la bibliothèque du roi, David d'Ispahan ; il copiait des manuscrits orientaux¹. Un Syrien, Baruc, se livrait aux mêmes travaux. Dans un mémoire adressé au Conseil de la marine par Renaudot, ce dernier préconisait des réformes dans l'enseignement des « enfants jeunes de langue » que l'on destinait à la fonction de drogman. Il proposait de faire refondre par Baruc le dictionnaire oriental que Meninski, interprète de l'empereur Léopold, avait publié en langue allemande².

Nos relations commerciales directes avec la Perse étaient assez rares, car les Arméniens nous servaient de correspondants. Les documents ne signalent que deux Persans établis à Paris ; l'un, Caroze, natif d'Ispahan, sollicita sa naturalisation en 1674, déclarant « qu'aucun pays d'Europe ne lui a paru aussi agréable à visiter et habiter que la France »³. On ignore s'il était négociant.

Lorsque l'ambassadeur persan Riza-bey quitta Paris à la fin d'août 1715, les bruits les plus divers circulèrent sur son compte. D'après les *Mémoires* de Duclos, on aurait voulu arrêter l'ambassadeur, car il s'était enfui en emmenant des forçats nés Persans, quelques Français, et aurait compromis une dame de Roussy et sa fille, la marquise d'Épinay, qu'il avait enlevée et emmenée à Rouen. Or, cette note scandaleuse naquit à la suite

1. Blochet, *Catalogue des manuscrits persans de la Bibliothèque nationale*. Paris, n° 53.

2. H. Omont, *Documents sur les enfants jeunes de langue et l'imprimerie orientale à Paris*; Extrait du Bulletin de la Société d'histoire de Paris, 1890, p. 11 et 15.

3. Arch. nat., PP 151.

d'un simple incident. Un négociant en cafés, établi à Paris, le Persan Hussein ayant confié ses bagages aux officiers de l'ambassadeur, car il espérait pouvoir aller en congé dans son pays, ordre fut donné de saisir les hardes de ce marchand. L'enquête effectuée à Rouen le 4 septembre 1715 n'indique pas les motifs qui dictèrent cette mesure ; elle révèle seulement l'existence de ce Persan ¹.

1. J. Thieury, *Documents pour servir à l'histoire des relations de la France avec la Perse*. Evreux, 1866, p. 17-18.